



À  
l'avant-plan  
depuis  
50 ans

# RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 37 no 12 - 30 mai 2017

## COMITÉ DE RETRAITE

PROCURATION — PROCURATION — PROCURATION

Dernièrement, votre syndicat vous a recommandé d'accorder à Alexandre Bussières, vice-président provincial de la région Montmorency et responsable exécutif du comité provincial avantages sociaux de la section locale 1500, votre procuration à l'assemblée annuelle du régime de retraite d'Hydro Québec (RRHQ).

L'assemblée annuelle du régime de retraite d'Hydro-Québec traite, entre autres, des modifications apportées au régime en fonction des changements de lois, des résultats sur la gestion de la caisse de retraite, des états financiers du régime, etc.

### POURQUOI MANDATER ALEXANDRE BUSSIÈRES?

Parce qu'Alexandre est le responsable exécutif du comité provincial avantages sociaux du 1500. Aussi, il est membre du comité de retraite depuis 2014 et il a travaillé en comité conjoint de travail sur le Régime de retraite d'Hydro-Québec (CCTRRHQ) depuis octobre 2015. Il a reçu les formations pour être en mesure de supporter le 1500 pour toutes les questions ayant trait au régime de retraite. Il fait le rapport de ses activités aux CEP (Comité Exécutif Provincial) du 1500.

### POURQUOI FAUT-IL SE MOBILISER EN ENVOYANT UN MAXIMUM DE PROCURATIONS?

Plus Alexandre reçoit de procurations, meilleure est la représentation de notre section locale et du même coup, nous signifions à l'employeur que les membres du 1500 ont à cœur leur régime de retraite. Sur un enjeu aussi important, nous ne devons pas négliger d'être présents ou représentés. Il ne faut pas oublier que tout changement apporté au régime de retraite, que ce soit par rapport au service courant, à l'âge de la retraite ou toute autre modalité qui a un impact direct sur les membres, doit d'abord passer par un vote en assemblée générale.

Avec la venue de la Loi 29, qui est maintenant applicable sur notre régime de retraite, nous devons rester vigilants. Nous sommes conscients que pour plusieurs d'entre vous, la retraite peut sembler encore loin, mais c'est dès maintenant qu'il faut s'impliquer à fond si nous voulons conserver notre régime de retraite pour nous et aussi pour les prochaines générations qui suivront.

N'oubliez pas que cette année, c'est 10 % de votre salaire brut qui est directement versé au RRHQ. Pour les prochaines années, ce seront 10,75 %, 11,25 %, 11,75 %....

Solidairement,

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

*Richard Perreault,*  
*Président provincial*

*Sylvain Dubreuil,*  
*Secrétaire général*